



Conférence de Saint-Vincent de Paul de Saint-Josse-ten-Noode



La Mission que se sont donnés Saint-Vincent de Paul et sa Société, et qui est à l'origine même de sa création, est d'aller à la rencontre de personnes défavorisées – sans distinction de race ou de religion – et de leur apporter tant un soutien moral qu'une aide matérielle concrète.

Voici l'histoire de la conférence de Saint Vincent de Paul de Saint Josse...

Ou **Voici notre histoire** :

2008, des bénévoles se sont mobilisés pour assister les plus démunis de Saint-Josse.

2015, nous sommes devenus une organisation locale et

- sommes reconnus par le CPAS de Saint Josse pour la distribution de colis alimentaires
- Nous sommes membre de la Banque Alimentaire de Bruxelles-Brabant et du programme européen FEAD ((Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis)
- apportons, chaque semaine, une aide alimentaire à plus de 400 personnes
- accompagnons ces personnes, si elles le souhaitent, dans leurs différentes démarches (administratives, juridiques, recherche de logement, d'école, de travail)
- couvrons la commune la plus pauvre de Belgique
- nous nous appuyons sur 14 bénévoles

La croissance continue du nombre de personnes aidées avec des colis alimentaires nous oblige à franchir une étape plus importante, sous peine de devoir arrêter cette distribution.

Nous avons pu louer un local à Saint Josse. Nous devons équiper celui-ci avec frigos et surgélateurs, et le mettre en conformité avec les règles de l'AFSCA.

Cela entraînera aussi des frais de fonctionnement, loyer, électricité et autres.

Mais nous offrira aussi des possibilités d'aider plus et mieux.

Pour faire face à ces challenges, notre équipe lance un appel aux dons.

L'organisation Saint-Vincent de Paul est une ASBL reconnue et tous les dons supérieurs à € 40/an peuvent être fiscalement déduits. Une attestation fiscale est envoyée chaque année.

En versant sur le compte bancaire national de la Société de Saint-Vincent de Paul N° **IBAN BE 02 3100 3593 3940 – BIC BBRUBEBB**, en mentionnant la référence de notre Conférence « **SVP076** », vous garantissez que 80% de la somme versée nous reviendra. Plusieurs d'entre vous soutiennent déjà Saint-Vincent de Paul, sachez donc qu'en mentionnant cette référence « **SVP076** », votre don soutiendra plus spécifiquement nos actions.

L'idéal en ce qui nous concerne, afin de pouvoir assurer la continuité de l'aide que nous apportons à des familles de plus en plus nombreuses, serait que vous nous accordiez un ordre permanent mensuel de € 5 (ou plus).

Bien sûr, d'autres possibilités de nous venir en aide existent :

- dons (non déductibles fiscalement) sur le compte indépendant de Saint-Vincent de Paul Saint Josse N° **IBAN BE62 9730 7215 1361 – BIC ARSPBE22**
- quelques surgélateurs et frigos sont nécessaires, mais pas trop gourmands en électricité
- personnes bénévoles prêtes à consacrer quelques heures par semaine
- et faire circuler cette demande

D'avance nous vous remercions chaleureusement de votre soutien ô combien précieux !

Jean-Paul Résimont et toute l'équipe de Saint-Vincent de Paul de Saint-Josse, Muriel de Béco, Hansy Bouche, Adilda Delija, Jean-Paul Gourdin, Aram Hakobyan, Irma Isaevi, Monique Jacques, Hanane Jbilo, David Khatoyani, Michel Lambotte, Jean-Paul Mercier, Françoise Pauwels, Lucine Shahbazayan.

N'hésitez pas à nous contacter, soit par téléphone, soit par e-mail :
svp076@vincentdepaul.be

Adresse : chaussée de Louvain 97 – 1210 Saint-Josse-ten-Noode
Tél : 0475 45 56 86 - 0478 79 30 72 - 0485 58 42 98
Permanence le lundi de 10h00 à 12h30 – sur rendez-vous de 9h à 10h